QUOI DE NEUF SUR LE PORT DE L'ABER ILDUT ?

Février 2023

Troisième édition de ce *Quoi de Neuf* spécial Port de l'Aber Ildut. Vous y trouverez les dernières informations utiles et relatives au fonctionnement du port et aux projets portuaires.

Bonne lecture à tous !

Le CLUPP : Comité Local des Usagers Permanents du Port

Vous souhaitez participer activement à la vie du port, participer aux réunions De projets …
Le Président du CLUPP : est celui du Conseil portuaire.
Les représentants élus du CLUPP au Conseil portuaire : ils sont 4
Roger Appéré, Henri Perhirin, Pascal Le Bihan, Pol Kermorgant
La durée du mandat : la durée du mandat est de 5 ans, les dernières élections ont eu lieu le 20 novembre 2020.
Le rôle du CLUPP : il se réunit au moins une fois par an sur invitation de son président pour information sur le fonctionnement du port, présentation du budget, consultation sur les projets structurants pour le port.
Ses représentants sont membres du Conseil portuaire, au sein duquel ils représentent la plaisance.
Les membres du CLUPP : toute personne titulaire d'un emplacement au port depuis plus de 6 mois peut solliciter à tout moment son inscription sur la liste des membres du CLUPP : il y a lieu dans ce cas de faire parvenir au bureau du port le formulaire d'inscription ad hoc disponible au bureau du port et sur votre « Espace Plaisanciers ».

Arrivée d'un nouvel agent :

Depuis mai dernier, le maître de port est épaulé par un adjoint : Patrice Leguet.

Patrice, agent assermenté de la fonction publique, sera votre interlocuteur sur les sujets administratifs et comptables. Il contrôlera également que le Règlement de Police du port soit bien appliqué.

Contact : patrice.leguet@ccpi.bzh

Reconduite des contrats de mise à disposition d'un mouillage : C'est fait !

Comme tous les ans et conformément au règlement du port, votre contrat de mouillage a été reconduit pour l'année 2023, les factures seront éditées dans le mois.

La dématérialisation, un outil très utile :

Vous pouvez déposer sur votre espace personnel les documents relatifs au renouvellement de votre contrat (carte navigation et attestation d'assurance), mais également télécharger vos factures et contrats de mise à disposition de mouillage. Un QR code est apposé sur votre facture, flashez-le et laissez-vous guider pour nos différents moyens de paiement : en ligne à partir du site internet de la CCPI https://www.pays-iroise.bzh/vos-demarches-en-ligne ou par chèque au Service de Gestion Comptable de Brest.

Vérification des mouillages : les travaux avancent

Comme chaque année, le service portuaire travaille avec l'entreprise SOS Plongée à l'entretien de l'ensemble des 450 mouillages sur Port de l'Aber Ildut : plongée de vérification, établissement d'une liste des équipements à changer (bouées, chaînes, manilles…), commande du matériel et de nouveau plongée pour tout mettre en place. Du bon travail pour permettre aux plaisanciers de reprendre leurs activités dès les beaux jours de printemps.
Renseignements : Benjamin DUVAL – benjamin.duval@ccpi.bzh

- **décembre 2022** : Tous les mouillages ont été inspectés par SOS Plongée
- **janvier 2023** : 670 mètres de chaines ont été réceptionnés et découpés par le personnel du port
- **février 2023** : Mise en place des chaines neuves par SOS Plongée

Attention aux amarrages

Il est demandé de porter une attention particulière à la façon d'amarrer son bateau. En effet, un mauvais amarrage entraîne une usure inhabituelle des équipements, et par conséquence un risque de sinistre accru. De plus, il rend impossible toute intervention des techniciens pour changer la bouée si nécessaire.
Il appartient au propriétaire du bateau de vérifier que son amarrage soit conforme aux préconisations du règlement du port. Ainsi, il est rappelé que les amarres doivent être frappées sur les maillons de chaines situés sous chaque bouée (les évitages, pontons et zones non aménagées ne sont pas concernés).

- 31 mars 2023 (dernier délai) : Fin des travaux de maintenance par SOS Plongée

Phine la Passeuse a été livrée au Chantier Naval du Crapaud

Dans le cadre de la continuité du GR34 et de la véloroute VR45, le port de l'Aber Ildut a fait l'acquisition d'une barge de transport. Ce projet, en partie financé par la Région Bretagne sera mis en service dès le printemps prochain.

Certification Européenne Ports Propres : à vos marques !

Pays d'Iroise Communauté et le port de l'Aber Ildut s'engagent dans la démarche de certification Ports Propres.

« Ports Propres » est une certification européenne créée par et pour les ports, et attribuée par un organisme tiers indépendant (AFNOR) : la seule certification environnementale spécifique aux ports.
Vidéo d'explication Ports Propres : https://youtu.be/sPYUJsolHxg

Modification de la zone de mouillage de Porscave : L'aménagement du quai à l'étude.

Dans le but de développer et de sécuriser l'activité pêche, la mise en place d'un ponton le long du quai est à l'étude. Ce projet consiste en la construction d'un quai de 18 ml en lieu et place de la cale, pose d'un ponton professionnel flottant de 50 ml, désenvasement et stockage des sédiments traités. Les études techniques débuteront cette année en vue de l'obtention des différentes autorisations l'année prochaine pour un début de travaux en 2025. Suite à cela, la totalité du ponton existant actuellement sera mis à disposition exclusive des plaisanciers (catways et emplacements à l'année).

Bilan fin de saison estivale : la fréquentation des bateaux en escale a encore été un succès.

Nos plaisanciers visiteurs n'ont pas boudé le port.
Au fil des années, le bourg s'est doté de nombreux services afin de rendre les escales au Port de l'Aber Ildut le plus confortable qu'il soit (bars, restaurants, supérette, poste, Location de vélos, …)

En vrac…

Mise en place d'un classeur de petites annonces

Vous recherchez un bateau ou souhaitez en changer, de l'accastillage encombre votre garage, vous avez besoin d'un équipier pour naviguer, …

N'hésitez pas à passer au bureau du port, ce classeur est à votre disposition.

Prochaines Assemblées Générales des associations du plan d'eau

APAI : le samedi 25 février
APPP : le dimanche 09 avril

Dragage du port : Le port de l'Aber Ildut est confronté à un envasement progressif qui conduit à réduire au fil du temps les secteurs en permanence en eau.
Divers essais de dragage ont été menés ces dernières années. Les techniques employées lors de ces essais ne peuvent être reconduites compte tenu notamment de la qualité des sédiments.
L'idée est d'établir un plan global de dragage du port en définissant par secteurs le niveau à atteindre après dragage.
Ce plan conduira à établir une campagne d'analyses de prélèvements qui devrait permettre de définir les filières de valorisation adaptées (réemploi, évacuation en centre d'enfouissement, etc.) et d'en déduire le coût de l'opération.
Le planning envisagé pour cette opération est, au mieux, le suivant :
- 2023 : analyse de l'état initial (prélèvements) et définition des filières envisageables
- 2024 : procédures environnementales
- 2025 : opération de dragage

Le port à votre service

02.98.04.04.98

06.31.93.58.71

port.aberildut@ccpi.bzh

https://www.espace-plaisancier.fr/aber-ildut